

L'An deux mille dix-huit, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, composé de 08 membres en exercice, dûment convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Louis PONCET**, Maire.

PRESENTS : PONCET JEAN-LOUIS (POUVOIR DE MICHEL DECHANET), DEBRUNE MARYLENE, ALLAIS ROLAND, BERTHIER JEROME, PETINARKIS ALAIN, SERRE EMILIE (POUVOIR DE GUILLAUME HUMBERT)

ABSENTS REPRESENTES : DECHANET MICHEL (POUVOIR A JEAN-LOUIS PONCET), HUMBERT GUILLAUME (POUVOIR A EMILIE SERRE)

SECRETARE DE SEANCE : ALLAIS ROLAND

PRESENTS : 6 POUVOIRS : 2 SUFFRAGES EXPRIMES : 8

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le 18 septembre 2018

Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Le compte rendu de la séance du 29 aout 2018 est adopté à l'unanimité.

Convention de répartition des frais engagés dans le cadre des transports sanitaires par Ambulances sur les communes du Queyras – Hiver 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de répartition à part égale entre les communes d'Abriès, d'Aiguilles, d'Arvieux, de Ceillac, de Château Ville-Vieille, de Molines en Queyras, de Ristolas et de Saint-Véran, du déficit engendré par la réalisation de la prestation de mise à disposition d'une ambulance privée et du transport sanitaire primaire dans le cadre de l'organisation des secours sur pistes.

Il rappelle que les communes participent à part égale au coût de la prestation de mise à disposition mais que les recettes de demandes de remboursement aux victimes d'accidents de ski bénéficiant de cette prestation varient annuellement selon le nombre de prestations effectives constatées en fin de saison sur chaque commune.

Ainsi, la différence entre les sommes engagées par chaque commune et les recettes facturées aux victimes représentent le montant du déficit à partager à part égale entre les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

CONSIDERANT l'exposé du Maire :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de répartition des frais engagés dans le cadre de la mise en œuvre des transports sanitaires par ambulance privée sur le territoire du Queyras avec les Communes d'Abriès, d'Aiguilles, d'Arvieux, de Ceillac, de Château Ville-Vieille, de Molines en Queyras, de Ristolas et de Saint-Véran pour l'hiver 2017/2018, et dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** le Maire d'émettre les titres de recettes correspondant auprès des communes concernées.

Voirie communale dégâts d'hiver 2017-2018

Monsieur le Maire informe que différentes communes du département des Hautes-Alpes sont intervenues auprès du Département pour attirer son attention sur l'ampleur des dégâts qu'elles ont subis sur leur réseau routier lors du l'hiver dernier caractérisé notamment par des précipitations neigeuses importantes qui ont nécessité une utilisation accrue de solvants aggravant l'état des chaussées.

Suite à ces sollicitations, le Département a décidé de voter une enveloppe exceptionnelle de 500 000 € lors de son budget supplémentaire de 2018, enveloppe dédiée au financement des opérations de remise en état de la voirie communale concernée.

Le taux de subvention est de 55 % pour les communes comprises entre 200 et 500 habitants, aide plafonnée à 30 000 €uros par Commune.

Il convient de solliciter une subvention auprès du Département des Hautes Alpes dans le cadre des travaux de voirie suite aux dégâts d'hiver 2017-2018.

Les travaux projetés sont estimés à 64 171.80 € HT et l'aide sollicitée au Département est de 30 000 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **SOLLICITE** l'aide du Département des Hautes Alpes au titre de la voirie communale – dégâts d'hiver 2017-2018 pour un montant de 30 000 €uros
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et pièces.

Séance levée à 22 heures

Le Maire
Jean-Louis PONCET



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.L. Poncet', written in a cursive style.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.L. Poncet', written in a cursive style.